

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-SEPT OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 11 Octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héroïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, MM. LEMTIRI Kacem, DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mmes PILLA Claire ; DOMRAULT-TANGUY Carole ; Mme LARVENT Vanessa, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, Adjointe [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;
M. CAUDRON Christophe, Conseiller municipal [pouvoir à M. FRAPPART Laurent].

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal,
Mme HENOQUE Brigitte, Conseillère municipale.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEMTIRI Kacem.

O B J E T

N°7

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DE MADAME CLAIRE PILLA, CONSEILLÈRE
MUNICIPALE DÉLÉGUÉE**

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les fonctions de Maire, d'Adjoint, de Conseiller municipal, [...] donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ». Les frais exposés peuvent être remboursés soit forfaitairement soit sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil municipal.

Madame Claire PILLA, Conseillère municipale déléguée, s'est rendue à AVIGNON le 8 juillet 2024, afin de rechercher des nouveaux spectacles dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville de Lambersart.

Ainsi, Madame Claire PILLA a le droit au remboursement des frais engagés :
- frais d'accréditation correspondant à 45 € TTC.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'entériner, a posteriori, ce déplacement afin de rembourser Madame Claire PILLA, Conseillère municipale déléguée, des frais engagés, à savoir 45 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

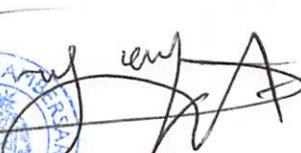
Transmis en Préfecture le **21 OCT. 2024**

Affiché le **21 OCT. 2024**



Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain

Pour extrait conforme,



Kacem LEMTIRI
Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20241017_07
Objet :	remboursement de frais de missions de Madame Claire Pilla, conseillère municipale délégués
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6 - Exercice des mandats locaux
Identifiant unique :	059-215903287-20241017-20241017_07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20241017-20241017_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	914 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20241017_07 remboursement mme PILLA.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20241017-20241017_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	260.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2024 à 16h37min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2024 à 16h39min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 octobre 2024 à 16h40min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 octobre 2024 à 16h46min09s	Reçu par le MI le 2024-10-21